

Affiché le

ID: 066-246600449-20220224-14_22_RI_EAJE22-DE

14/2022



Nombre de membres en exercice: **39** Nombre de membres présents : **27**

Nombre de votants: 35

Date de convocation: 15 Février 2022

OBJET: MODIFICATION REGLEMENT
INTERIEUR EAJE TARIFS CNAF

Certifiée exécutoire à la date de transmission aux services préfectoraux (articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

Le

DELIBERATION du Conseil Communautaire

L'an **Deux Mille VINGT ET DEUX** le **24 FEVRIER**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 17h00 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

Présents: Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, BANTREIL (Brouilla) - AUSSEIL (Caixas) -CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSINE (Camélas) - HUGE (Castelnou) - BEZIAN (Llauro) - MAURAN (Montauriol) -GERICAULT (Oms) - DE MAURY (Ste Colombe) - XANCHO (Saint-Jean-Lasseille) - BOUFFIL (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, MON, RAYNAL, PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) - LESNE (Tordères) - THIRIET (Tresserre) - ATTARD, ALBERT (Trouillas) - LELAURAIN, BARBE (Villemolaque).

Procurations:

C.DELGADO (Fourques) à M.THIRIET
P.BELLEGARDE (Passa) à N.GONZALEZ
F. JEAN (Saint Jean Lasseille) à P.XANCHO
A.BOURRAT (Thuir) JM LAVAIL
B.BATARD (Thuir) à N.MON
R.PEREZ (Thuir) à R.LEMORT
H.MALHERBE (Thuir) R.OLIVE
C.QUINTA (Trouillas) à R.ATTARD

Absents excusés:

GUILLOU (Fourques)

T.VOISIN (Thuir)

Absents:

S.ADROGUER-CASASAYAS (Thuir)

S.CAZENOVE (Thuir)

Madame Annie LELAURAIN est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire tenue le 30 Novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 02/03/2022 Recu en préfecture le 02/03/2022

. . . .

Affiché le

ID: 066-246600449-20220224-14_22_RI_EAJE22-DE

14/2022

MODIFICATION DES TARIFS CNAF PLANCHER/PLAFOND MULTIACCUEIL: ADAPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR:

VU les statuts de la Communauté en matière d'actions en direction de la petite enfance de 0 à 3 ans

VU le recueil de l'intérêt communautaire définissant la compétence Multiaccueil,

VU la délibération n°174/2021 approuvant le règlement intérieur modifié de l'EAJE Claudine Touxagas

Le Président **RAPPELLE** à l'Assemblée que les tarifs d'accès au service multiccueil sont encadrés par le barème national de la participation financière des familles, fixé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), et communiqué chaque année au 1^{er} Janvier, par les services de la CAF des Pyrénées-Orientales.

Il **INDIQUE** Qu'il convient donc de modifier le règlement intérieur précédemment approuvé afin d'y intégrer dans ses annexes, les nouveaux tarifs s'imposant à compter du 1^{er} Janvier 2022.

Il est proposé également de mettre à jour l'organigramme de la structure ainsi que ses coordonnées.

Le Président **PROPOSE** au Conseil d'autoriser à l'avenir, à adapter annuellement et sans avoir à délibérer, ladite annexe tarifaire lorsque la modification est strictement limitée à l'application des seuils et planchers fixés par la CNAF.

Le Conseil Communautaire, Ouï l'exposé de son Président, Après en avoir valablement délibéré A **l'UNANIMITE** des membres présents et représentés

<u>APPROUVE</u> les modifications des tarifs « plancher » et « plafond » communiqués par la CAF des Pyrénées-Orientales, applicables aux revenus des familles inscrites au service Multiaccueil dès le 1^{er} Janvier 2022.

MODIFIE l'annexe tarifaire du règlement intérieur du Multiaccueil, au regard des adaptations à apporter ainsi présentées.

APPROUVE la mise à jour des éléments liés aux coordonnées et organigramme de la structure,

<u>AUTORISE</u> pour les années 2023 et suivantes l'adaptation annuelle des tarifs sans délibération, sous réserve que celle-ci soit strictement limitée à l'application des seuils et planchers communiqués par la CNAF,

Ainsi FAIT et DELIBÉRÉ à THUIR, les jour, mois et an que dessus,

THUIR 66301 ene OLIVE